

Bellegarde, le 5 octobre 2017



Département du GARD

Ville de

BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

Convocation

Conseil municipal

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017 à 21 heures 00

Ordre du jour :



AFFAIRES GÉNÉRALES

- Dénomination des rues tranche 2 - ZAC des Ferrières (17-062)
- Renouvellement des conventions d'occupation du domaine public communal – Plan Régional haut débit pour tous – Armoire rue d'Arles et Armoire Château d'eau RD 6113 (17-063)
- Acquisition immeuble MOLINE (17-064)
- Demande de subvention acquisition parcelles – protection captages (17-065)
- Exploitation – Vigne Clairette de la tour (17-066)
- Convention Commune / Conseil Départemental du GARD – Financement réaménagement traversée d'agglomération RD 3 – phase 2 (17-067)
- Adhésion agence d'ingénierie Départementale (17-068)
- Actualisation tarifaires - ALSH (17-069)
- Règlement des services périscolaires (17-070)
- Rapport des ordures ménagères 2016 – CCBTA (17-071)
- Rapport d'activité 2016 – CCBTA (17-072)



FINANCES – RH

- Actualisation du tableau des effectifs (17-073)
- Ouragan IRMA - Projet de versement aide exceptionnelle – école du petit Yoshka (17-074)
- Extension de l'école Henri SERMENT : exonération de pénalités - lot n°7 ascenseur entreprise SERVICOM (17-075)
- DM n°2 BP Commune (17-076)
- DM n°1 BP Assainissement (17-077)

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°		
17-062		
OBJET		
DÉNOMINATION DES RUES		
-		
ZAC DES FERRIERES		
-		
TRANCHE 2		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Plan GGL		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination des rues suite à l'avancée du projet d'aménagement sur la « ZAC DES FERRIERES – tranche 2 ».

Monsieur le Maire propose comme dénominations, conformément au plan ci-joint :

- Rue des lucioles
- Rue des libellules
- Rue des coccinelles
- Rue des scarabées
- Rue des grillons
- Rue des licornes
- Rue des papillons

Le Conseil Municipal,

 **Vu** le plan ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** les dénominations de rues.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD

Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°

17-063

OBJET

**RENOUVELLEMENT DES
CONVENTIONS
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

-

**PLAN RÉGIONAL HAUT
DÉBIT POUR TOUS**

-

**ARMOIRE RUE D'ARLES ET
ARMOIRE CHÂTEAU D'EAU
RD 6113**

ONT VOTÉ

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

22/09/2017

DÉPÔT EN PRÉFECTURE

29/09/2017

PIÈCE JOINTE

Conventions

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet mis en place par la Région en partenariat avec le Département dans le but d'offrir un accès internet d'au moins 2MBTS/S. Cette opération été menée sous la forme d'un contrat de partenariat.

Notre Commune est le siège d'une ou plusieurs armoires NRAZO (Nœud de raccordement d'abonnées en zone d'ombre) qui ont été installés dans le but de recevoir des équipements d'usagers. Dans ce cadre, il avait été nécessaire de procéder à la signature de conventions d'occupation du domaine public au profit de LRHD (Languedoc Roussillon haut débit), société chargée du déploiement et de l'exploitation du réseau.

Monsieur le Maire explique que nous avons déjà signé ces conventions et qu'il s'agit seulement de les renouveler sachant que la Région est le seul propriétaire du réseau dorénavant.

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux conventions à approuver car deux armoires distinctes sont concernées :

- Celle située vers le château d'eau, route 6113, à proximité du refuge de la Fondation Assistance aux Animaux ;
- Celle située rue d'Arles, à proximité du croisement avec le chemin du mas de Rom.

sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Le Conseil Municipal,

 **Vu** les deux projets de conventions ci-annexés ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **DECIDE** de renouveler les deux conventions d'occupation du domaine public communal au profit de la Région d'Occitanie.

 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces conventions.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	18	25

QUESTION N°

17-064

OBJET

**ACQUISITION
IMMEUBLE
MOLINE
-
G 589**

ONT VOTÉ

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

22/09/2017

DÉPÔT EN PRÉFECTURE

29/09/2017

PIÈCE JOINTE

Promesse de vente
+ plans

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit Septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune a la possibilité d'acquérir un bâtiment appartenant à Monsieur MOLINE, situé à proximité immédiate de la mairie, dans le but d'envisager une extension possible de cette dernière.

Monsieur MOLINE nous a d'ores et déjà fait parvenir une promesse de vente signée. La parcelle, d'une contenance au sol de 43 m², numérotée par les services du Cadastre section G n°589, pourrait ainsi nous être cédée pour une valeur de 120 000 €.

Monsieur le Maire explique que nous avons fait appel à l'évaluation domaniale le 28 Juillet 2017 mais que le seuil d'avis est passé depuis cette année à 180 000 €.

Le Conseil,

- ☞ **Vu** l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
- ☞ **Vu** le Plan cadastral,
- ☞ **Vu** la promesse de vente de Monsieur MOLINE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** la cession de Monsieur MOLINE dans le but de l'extension de la Mairie.
-  **DIT** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.
-  **DESIGNE** l'office notarial de Bellegarde pour établir l'acte.
-  **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER2017-2115.
-  **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition seront imputées au budget en cours, sous le numéro 2115/822/0123.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017*

Le Maire,
Juan MARINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°

17-065

OBJET

Demande de subvention

-

Projet d'acquisition de parcelles

-

Protection captages

ONT VOTÉ

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

22/09/2017

DÉPÔT EN PRÉFECTURE

29/09/2017

PIÈCE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une opportunité foncière identifiée dans le cadre des opérations foncières traitées traditionnellement par la SAFER.

Il s'agit des parcelles suivantes, qui se situent dans l'Aire d'Alimentation du Captage AEP :

A 34 (4ha93.34), A 628 (6ha28.28) et partie de A 624 (environ 6ha50.45 sur 15ha42.96)

La surface concernée est d'environ 17 ha 72.07 et le prix de vente serait de 15.000 € net par hectare.

L'investissement envisagé est donc le suivant :

- Prix principal : 265.810,50 €
- SAFER : 13.290,53 € HT + 2.658,11 € de TVA
- Notaire : 4.800,00 €
- Géomètre : 500,00 €
- Total : 287.059,14 €

Monsieur le Maire précise que le vendeur, Domaine de CAMPUGET, envisage cette vente sous condition suspensive d'être retenu attributaire de 10 ha 20 a 75 ca, actuellement en vente sur la Commune de MANDUEL (échange foncier restructurant).

Ce projet d'acquisition permettrait de protéger davantage nos captages, en maîtrisant l'exploitation future qui sera faite sur ces parcelles agricoles.

Nous pourrions en effet par la suite trouver via la Safer des exploitants, pour mise en location, en maraîchage et en agriculture biologique, avec des loyers envisagés entre 600 et 1.000 €/ha/an, si possible au profit de jeunes agriculteurs.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau, sans laquelle ce projet ne pourra se réaliser.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **SOLLICITE** l'aide de l'agence de l'eau sur le présent projet.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	18	25

QUESTION N°		
17-066		
OBJET		
EXPLOITATION PARCELLE - CLAIRETTE DE LA TOUR		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Contrat		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit Septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a eu la possibilité d'acquérir une vigne plantée en cépage Clairette, dans le but de promouvoir cette appellation communale et de créer une parcelle vitrine. Monsieur le Maire explique qu'il avait deux projets suite à cette acquisition :

- Servir d'outil pédagogique pour nos concitoyens
- Créer une cuvée

Monsieur Bruno MANZONE, agriculteur biologique et président de la cave coopérative, s'est proposé d'entretenir cette vigne, ce qu'il faisait déjà depuis l'hiver 2015, afin de devenir exploitant permettant ainsi de la mettre en valeur et de créer une cuvée spécifique.

Pour cela un contrat de bail est proposé.

Monsieur le Maire informe qu'il a opté pour le prêt à usage (appelé aussi commodat), dans lequel le propriétaire met à disposition gracieusement le bien pour une durée déterminée à l'issue de laquelle il peut à nouveau disposer du bien sans que le preneur ne puisse réclamer une quelconque indemnité. Le propriétaire continue à assumer les impôts fonciers pendant la durée du prêt bien défini.

Voici la liste des objectifs :

- mise en valeur de la parcelle incluant la replantation des pieds manquants
- bon entretien de la parcelle
- vinification en cuvée spécifique
- réservation d'une part de la production pour la commune avec étiquetage spécifique à prix coutant
- accès libre à la parcelle pour les actions pédagogiques

La durée pourrait être de vingt ans, permettant ainsi d'amortir le nécessaire réinvestissement sans charges fixes, étant donné que le preneur est seul à

assumer les risques et à fournir du travail.

Le Conseil,

- ☞ **Vu** le courrier de Monsieur Manzone ;
- ☞ **Vu** le projet de convention ci-annexée ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** ce projet de partenariat.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces découlant du présent projet.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017*
Le Maire,
Juan MARINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°		
17-067		
OBJET		
Convention Commune / Conseil Départemental du GARD		
-		
Financement réaménagement traversée d'agglomération RD 3		
-		
Phase 2		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Plan		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de réaménagement de la traversée d'agglomération RD3 et explique que les travaux relatifs à la première phase

Après une première convention permettant le financement par le Département de la phase 1 (rue de la République), Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour solliciter dorénavant le financement de **la phase 2 (rue d'Arles)**.

L'estimation récapitulative avant consultation de cette phase 2 a été estimée à **1.180.079,40 € HT**, ainsi qu'il suit :

LOT 1 : Part Commune / CCBTA : 601 455 € - Part Département : 400 000 €

LOT 2 : 145 297,40 € ; **LOT 3 :** 33 327 €

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

§ Phase 1 (TF) – fin des travaux en décembre 2017.

§ Phase 2 (TO1) – démarrage des travaux, au plus tard, en janvier 2018, pour une fin de travaux prévisionnelle en septembre 2018 (une demande de démarrage des travaux anticipé sera faite auprès du Département).

§ Phase 3 (TO2) – démarrage des travaux, au plus tard, en janvier 2019, pour une fin de travaux prévisionnelle en octobre 2019 (une demande de démarrage des travaux anticipé sera là aussi à faire auprès du Département).

de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **SOLLICITE une convention avec le Département du GARD pour financer la phase 2 du projet de réaménagement de la RD3.**

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017*
Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°		
17-068		
OBJET		
Adhésion agence d'ingénierie Départementale		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pluriannuelle d'adhésion à l'agence technique départementale du Gard.

Monsieur le Maire explique que le but est d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Ce nouvel outil vise à apporter aux élus une expertise suffisante pour mener à bien des projets d'équipements et d'aménagement public et la gestion des affaires communales ou communautaires.

Le département du Gard, par délibération N°120 en date du 6 juillet 2017, a décidé la création d'une agence Départementale sous la forme juridique d'un établissement public administratif. Cette agence articule les interventions des partenaires, département compris, mutualise les compétences et favorise ainsi les synergies entre les acteurs locaux.

Monsieur le Maire explique que l'objet de cette présente convention a donc pour objet d'acter l'adhésion de la Commune à l'agence et d'approuver la convention ci-annexée qui définit le montant de la cotisation d'adhésion, la nature et les modalités des prestations proposées par l'agence à la Commune.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

✉ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°		
17-069		
OBJET		
ACTUALISATION TARIFS - ALSH		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Tableau des tarifs		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà délibéré les présents tarifs au moment du passage à la semaine des 4 jours et demi, et qu'il est donc nécessaire de les reprendre dans notre tableau général des tarifs de la commune.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des tarifs communaux tel qu'annexé.
-  **DIT** que le tableau des tarifs communaux sera mis à jour en conséquence.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°		
17-070		
OBJET		
RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRES		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient d'approuver le nouveau règlement du service périscolaire, prenant en compte la modification du retour à la semaine de quatre jours et la disparition des TAP.

Le conseil Municipal,

☞ **Vu** le règlement d'intérieur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **DECIDE** d'approuver le nouveau projet de règlement du service périscolaire
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférente.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°						
17-071						
OBJET						
RAPPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2016 - CCBTA						
ONT VOTÉ						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.			
Pour	Contre	Abs.				
CONVOC. & AFFICHAGE						
22/09/2017						
DÉPÔT EN PRÉFECTURE						
29/09/2017						
PIÈCE JOINTE						
Rapport						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport des ordures ménagères de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas nécessaire de procéder par vote, ce rapport étant fourni à titre informatif.

Le Conseil Municipal,

☞ **Vu** la loi du 2 Juillet 1999, Article L5211-39 du CGCT ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🇫🇷 Prends connaissance du rapport ci-joint.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017

Le Maire,

Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°		
17-072		
OBJET		
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 - CCBTA		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Rapport		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité générale de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas nécessaire de procéder par vote, ce rapport étant fourni à titre informatif.

Le Conseil Municipal,

☞ **Vu** la loi du 2 Juillet 1999, Article L5211-39 du CGCT ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🇫🇷 Prends connaissance du rapport ci-joint.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	18	25

QUESTION N°						
17-073						
OBJET						
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS NOMINATIONS						
ONT VOTÉ						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	25	0	0
Pour	Contre	Abs.				
25	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
22/09/2017						
DÉPÔT EN PRÉFECTURE						
29/09/2017						
PIÈCE JOINTE						
Tableau des effectifs						

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai de
deux mois à compter de sa
réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication
ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2017

Le vingt- huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de BELLEGARDE à la date du 28 Septembre 2017 afin de modifier les nominations suite à des changements : départs en retraite (3), passage à temps complet (2), nomination stagiaire (1) et une correction par rapport au tableau des effectifs en date du 18 juillet 2017 (1)

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ou la majorité :

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

 **Adopte :**

➤ **L'actualisation du Tableau des effectifs suite aux changements suivants :**

- ☞ 3 Départs en Retraite
- ☞ 2 Passages à Temps Complet
- ☞ 1 Nomination Stagiaire
- ☞ 1 Correction de nomination par rapport au tableau des Effectifs en date du 18 Juillet 2017.

, tel que présenté ci-après en annexe, arrêté à la date du 28 septembre 2017.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 Septembre 2017*

**Le Maire,
Juan MARTINEZ**



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	18	25

QUESTION N°		
17-074		
OBJET		
OURAGAN IRMA		
-		
Projet de versement aide exceptionnelle		
-		
Ecole du petit YOSHKA		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dégâts causés par l'ouragan IRMA. La commune se sent concerné du fait qu'un enfant est scolarisé à ce jour dans notre école élémentaire Batisto Bonnet. Son école sur Saint Martin a subi les conséquences climatiques. Sa famille faisant partie de notre commune, Monsieur le Maire demande de faire un don d'une valeur de 3 000 € pour subvenir aux besoins de l'école de Monsieur YOSHKA MARTINEZ-LATORRE.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **APPROUVE** l'aide financière

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	18	25

QUESTION N°

17-075

OBJET

**EXONERATION
PARTIELLE DES
PENALITES
APPLIQUEES A
L'ENTREPRISE
SERVICOM**

**EXTENSION ECOLE
HENRI SERMENT**

ONT VOTÉ

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

22/09/2017

DÉPÔT EN PRÉFECTURE

29/09/2017

PIÈCE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Vu la délibération confiant à la SPL Terre d'Argence un mandat de réalisation de l'opération d'extension en R+1 de l'école Henri Sement à BELLEGARDE

Vu la délibération portant attribution du marché de travaux pour l'opération d'extension en R+1 de l'école Henri Serment à BELLEGARDE à l'entreprise SERVICOM chargée d'installer l'ascenseur

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

L'entreprise SERVICOM s'est vue confier le lot n°7 « ascenseur » dans le cadre de l'opération d'extension de l'école Henri SERMENT pour un montant de 48 381, 00 € HT.

Cette société devait livrer son ascenseur pour une réception le 25 août 2016. En effet, il avait été convenu que les travaux seraient achevés pour la rentrée scolaire 2016. L'ascenseur a été réceptionné le 14 novembre 2016.

L'entreprise n'ayant pas respecté son délai contractuel et d'autres obligations issues du contrat (absences injustifiées aux réunions de chantier, non levée des réserves dans les délais prévus), des pénalités lui ont été appliquées conformément tels que prévus dans les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières pour un montant de 45 210, 00 €.

Son décompte général a été adressé avec le montant des pénalités précitées. L'entreprise a fait une demande en indiquant que l'application de ce montant mettait en cause la pérennité de la société.

Ce montant de pénalités a été appliqué selon les dispositions contractuelles et suite à de nombreuses mises en demeure. Cependant, l'ascenseur est installé et son fonctionnement donne toute satisfaction.

Considérant que le montant des pénalités est particulièrement élevé eu égard au montant total du marché et considérant par ailleurs, la situation économique des entreprises en difficultés dans la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres de l'assemblée d'approuver une exonération partielle des pénalités de retard (de les limiter à 15% du montant hors taxe du marché) qui devaient être appliquées à l'entreprise SERVICOM.

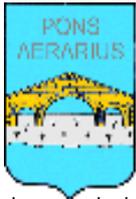
La SPL, étant mandataire de cette opération, elle sera chargée de signer le protocole avec l'entreprise et d'en suivre l'exécution.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-  **Approuve** l'exonération d'une partie des pénalités prévues au marché qui devaient s'appliquer à l'entreprise SERVICOM ;
-  **Charge** la SPL Terre d'Argence d'établir le protocole transactionnel et de le signer en appliquant un montant de pénalités limité à la somme de 7 257 €
-  **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD

Ville
de

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	18	25

QUESTION N°		
17-076		
OBJET		
BUDGET COMMUNE DM N°2 - EXERCICE 2017		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Tableau récapitu- latif		

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal de la Commune.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 2, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- Adopte** la décision modificative n°2 du Budget principal de la Commune, comme suit :

Par opération et chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
0087 – Travaux de voirie	3 000 €	
0159 – Aménagement Place Batisto Bonnet	- 9 500 €	
0220 – Aménagement école Batisto Bonnet	- 2 000 €	
0229 – Aménagement crèche	5 800 €	
0281 – Mise en sécurité des bâtiments	2 600 €	
0283 – Aménagement de la salle des jeunes	100 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

TOTAL GENERAL :

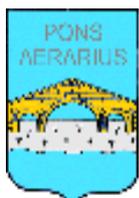
⇒ Dépenses : 0.00 €

⇒ Recettes : 0.00 €

ertifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville
de

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal de la Commune.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

☑ **Adopte** la décision modificative n°1 du Budget Assainissement de la Commune, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
0087 – Travaux de voirie	200 €	
011 –	- 200 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

Par Chapitre, pour la section d'investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
21 – Matériel spécifique	0.32 €	
040 – Amortissement matériel spécifique		0.32€
TOTAL	0.32 €	0.32 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : 0.32 €

⇒ Recettes : 0.32 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	18	25

QUESTION N° 17-077		
OBJET		
BUDGET ASSAINISSEMENT DM N°1 - EXERCICE 2017		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
22/09/2017		
DÉPÔT EN PRÉFECTURE		
29/09/2017		
PIÈCE JOINTE		
Tableau récapitulatif		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ



Département du
GARD
Ville de
BELLEGARDE

Secrétariat de direction

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	18	25

QUESTION N°

17-078

OBJET

**ALIMENTATION ÉLECTRIQUE
DU FORAGE**
-
SOURCES SAUZETTE
-
**CONVENTION MISE EN
PLACE INSTALLATIONS
TECHNIQUES**

ONT VOTÉ

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

22/09/2017

DÉPÔT EN PRÉFECTURE

29/09/2017

PIÈCE JOINTE

Conventions

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...

et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le jeudi vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (18) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (11) : Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS.

Procurations (7) : d'Olivier RIGAL à Christophe GIBERT, de Roseline BOURRELLY à Johan GALLET, d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Jérôme PANTEL à Juan MARTINEZ, de Fabien SMAGGHE à Frédéric ETIENNE, de Linda LESEL à Lucie ROUSSEL, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'exploitation d'un forage lieu-dit des sources de Sauzette, afin de maintenir un niveau constant de nos prélèvements d'eau.

Pour alimenter ce forage en électricité, Monsieur le Maire explique qu'il y aurait lieu d'approuver les trois conventions ci-annexées, proposées par ENEDIS dans le but de mettre en place les installations techniques nécessaires sur des parcelles communales.

Le Conseil Municipal,

☞ **Vu** les trois projets de conventions ci-annexées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Approuve** les trois projets de conventions ci-annexées ;
-  **Autorise** Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes autres pièces afférentes au présent projet.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 28 septembre 2017

Le Maire,

Juan MARTINEZ

